

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 MARS 2018

Le lundi douze mars deux mil dix huit, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Messieurs Hervé COSME, Philip MICHEL, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoints, Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Mesdames Carole DUMILLON, Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Monsieur Donatien PINON.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur Noël LOIRE a donné pouvoir à Monsieur Hervé COSME, Madame Christine BONNAMY a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER. Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Monsieur Laurent VERVEL a donné pouvoir à Monsieur Donatien PINON.

Absents excusés : Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Bruno BOULET

Absents : Madame Françoise CABY et Monsieur Sylvain FONTAINE.

Secrétaire de séance : Monsieur Philip MICHEL

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR 2018
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2016
- Institution du droit de préemption urbain
- Projet de révision du classement sonore de lignes ferroviaires.
- Questions diverses

DOSSIER DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2018

1/ Création de collecteur d'eaux pluviales et création d'un bassin d'orage

Tous les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour demander une subvention, au titre de la DETR, pour la création de collecteur d'eaux pluviales et la création d'un bassin d'orage.

Le devis qui servira pour ce dossier s'élève à un montant H.T. de 245 000,00 euros. Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40 %, soit 80 000 euros. (Subvention calculée sur une dépense H.T. plafonnée à 200 000 €).

Le solde sera payé sur les fonds propres de la commune. Une mise en concurrence sera lancée, en son temps, pour la réalisation de ces travaux.

2/ Acquisition de casernes pour le columbarium

Tous les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour demander une subvention, au titre de la DETR, pour l'acquisition de nouvelles casernes.

Le devis qui servira pour ce dossier s'élève à 3 502,50 € H.T.

Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40 %, soit 1 401,00 euros. Le solde sera payé sur les fonds propres de la commune.

3/ Installation d'une alarme PPMS au groupe scolaire et au Périscolaire

Tous les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour demander une subvention, au titre de la DETR, pour l'installation d'une alarme PPMS au Groupe Scolaire et au Périscolaire.

Le devis qui servira pour ce dossier s'élève à 7 493,00 € H.T.

Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40 %, soit 2 997,20 €. Le solde sera payé sur les fonds propres de la commune.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'assainissement collectif 2016 est à la disposition du Conseil Municipal auprès du secrétariat de mairie. Celui-ci n'appelle aucune observation particulière.

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 211-1 et R 211- 2 ;

VU la délibération en date du 13 décembre 2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de CHEVRIERES (OISE)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de se doter d'un outil d'intervention foncière par l'exercice d'un Droit de Préemption sur les zones urbaines (U) inscrites au PLU ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les parcelles, bâties ou non, situées dans les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) inscrites au PLU et délimitées par le plan annexé au dossier du PLU mais également sur le site internet de la Commune.

DIT :

Que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité, prescrite par l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme. Elle sera affichée en mairie pendant un mois et une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département ;

La présente délibération sera annexée au PLU sus-visé ;

Une ampliation sera transmise aux personnes suivantes, que la présente délibération et le plan seront notifiés à :

- M. le Préfet de l'Oise
- M. le Sous-préfet de COMPIEGNE (OISE),
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur Départemental des services fiscaux,
- M. le Président du Conseil Supérieur du notariat,
- M. le Président de la chambre départementale des notaires,
- M. le Bâtonnier du barreau constitué près le T.G.I de COMPIEGNE (OISE),
- M. le Chef du greffe du T.G.I de COMPIEGNE (OISE)

Monsieur le Maire a donné la parole à Monsieur Bruno COLLIN qui a abondé son exposé quant à l'utilité d'instaurer le droit de préemption urbain.

PROJET DE REVISION DU CLASSEMENT SONORE DE LIGNES FERROVIAIRES

Tous les membres du Conseil Municipal votent contre le projet de révision du classement sonore du réseau ferré de l'Oise.

QUESTIONS DIVERSES

- Tous les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 153,60 euros qui correspond à la vente de ferraille.
- Une visite des ateliers municipaux va être organisée dès que les travaux seront terminés.
- Les travaux de sécurisation de l'enceinte du stade municipal sont en cours. A ce sujet, Monsieur Frédéric FOURMENT demande pourquoi les blocs de béton sont aussi rapprochés les uns des autres. Monsieur le Maire lui répond que c'est par mesure de sécurité supplémentaire et qu'il a pensé ce

rapprochement préférable pour augmenter la difficulté de pénétration sur ce site. Monsieur Bruno COLLIN demande ce qu'il est prévu au niveau du portail. Monsieur le Maire lui répond que des chicanes vont être mises en place, en accord avec les pompiers qui ont donné leur aval.

- Monsieur le Maire fait part de l'élection du nouveau président du Comité Consultatif. Il s'agit de Monsieur Mohammed CHERFAOUI. Dans le cadre de la Cop. 21, Cop 22 et Cop 23, il avait été prévu la plantation d'arbres. Cette plantation aura lieu à la plaine de jeux, le samedi 17 mars à 10 H. A cette occasion, Monsieur Philip MICHEL a fait nettoyer la plaine de jeux par les agents municipaux. L'ensemble du Conseil Municipal est invité. Le Comité Consultatif envisage avec le Conseil Municipal, une réflexion sur la création d'un parc avec plantations et pourquoi pas, parcours de santé.
- Monsieur le Maire fait part d'une invitation reçue de l'Association ARPEGE pour le concert annuel qu'elle organise le samedi 7 avril 2018 à 20 h 30 à la salle municipale.
- Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Corinne PLAUCHIER et à Monsieur Philip MICHEL. Madame Corinne PLAUCHIER informe l'assemblée que l'association Périsco'loisirs a organisé un après midi récréatif avec jeux de sociétés dans la salle du lotissement « Le village », destinée aux personnes âgées. Cette activité a été réussie et sera renouvelée un mercredi par mois, le Club des Aînés sera également convié à y participer. Elle précise également que l'agent de la bibliothèque se déplace une fois par mois également dans cette salle avec un échantillon de livres. Cette activité a également rencontré un succès. Monsieur Philip MICHEL pense néanmoins qu'il serait peut-être bon d'en étendre les horaires. Monsieur Philip MICHEL rappelle le projet de l'Echo 2001 pour l'organisation d'un 14 juillet Républicain. Une réunion est à prévoir. L'ensemble du conseil pense qu'il serait bon de faire participer toutes les associations de la commune et de les convier à cette réunion. Un nouveau contact sera pris auprès du président de l'Echo 2001 afin de fixer la date de cette rencontre. La municipalité sera en charge de convier les associations. Monsieur Philip MICHEL informe ses collègues du travail important à réaliser par les services communaux, entre les travaux d'environnement, les diverses réparations dans les bâtiments, etc... Monsieur le Maire confirme son propos et pense qu'il faudra probablement, à certaines périodes, faire appel à des entreprises pour la réalisation de certaines tâches. Monsieur Bruno COLLIN le rejoint sur cette idée.
- Monsieur le Maire se fait porte parole de Mademoiselle Laure BRASSEUR qui souhaitait informer ses collègues de l'acquisition de tables et chaises dans les deux dernières classes non rénovées en mobilier.
- Monsieur Philip MICHEL fait part de l'avancement des travaux de la sacristie, travaux de faux plafonds, carrelage, etc.....La réfection des toilettes publiques est également prévue.
- Monsieur Donatien PINON se fait porte parole de Monsieur Laurent VERVEL qui demande pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été convié au carnaval organisé par l'Ecole « Denise Bertin ». Monsieur le Maire lui répond que l'Ecole n'a pas envoyé d'invitation en Mairie. Il informe également ses collègues qu'il a adressé un courrier à Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France et Monsieur Franck DHERSIN, Vice Président pour appuyer le projet de déviation. Un accusé réception lui a été fait, il en donne lecture. Monsieur Franck DHERSIN étudie sa demande et lui adressera une réponse. Il évoque également l'avancement du projet de la maison médicale sur le terrain situé près du cimetière et informe des problèmes rencontrés avec les héritiers du fait du décès de l'un d'eux. Monsieur le Maire a pris contact avec le notaire chargé de la succession mais si celle-ci est trop longue, il faudra peut-être voir pour un autre terrain. Messieurs Bruno COLLIN et Grégoire LANGLOIS-MEURINNE font part de leurs réticences quant à ce projet si celui-ci engage trop financièrement la commune. Ils préféreraient mettre qu'un investisseur prenne en charge le projet. Il est rappelé que cette possibilité est également envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.